

DELIBERATION N° 88/03-01 bis - BUDGET PRIMITIF 1988

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget primitif 1988, arrêté aux chiffres suivants :

Section de fonctionnement :

- dépenses	39 634 593, 06
- recettes	39 634 593, 06

Section d'investissement :

- dépenses	9 766 175, 00
- recettes	9 766 175, 00

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
par 22 voix pour et 3 abstentions :

- approuve le budget primitif arrêté aux chiffres ci-dessus.